

Rapport annuel 2024

Administration

Fondation collective Symova

Beundenfeldstrasse 5
CH-3013 Berne

Téléphone: 031 330 60 00

Fax: 031 330 60 01

info@symova.ch

www.symova.ch



Chiffres clés

| | | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Effectif des assurés | | | |
| Nombre d'assurés actifs | | 8'848 | 8'553 |
| Nombre de bénéficiaires de rentes | | 3'777 | 3'794 |
| Total des destinataires | | 12'625 | 12'347 |
| Nombre de caisses de prévoyance | | | |
| | | 46 | 46 |
| Données actuarielles | | | |
| Fortune disponible | en mio CHF | 3'802 | 3'532 |
| Engagements assurés actifs | en mio CHF | 1'939 | 1'826 |
| Engagements bénéficiaires de rentes | en mio CHF | 1'282 | 1'263 |
| Total des engagements | en mio CHF | 3'221 | 3'089 |
| Rapport actifs / rentiers (engagements) | en % | 60.2 / 39.8 | 59.1 / 40.9 |
| Rapport actifs / rentiers (nombre) | en % | 70.1 / 29.9 | 69.3 / 30.7 |
| Taux de couverture consolidé (de toutes les caisses de prévoyance) | en % | 118.03 | 114.35 |
| Placement de capitaux | | | |
| Capital immobilisé | en mio CHF | 3'878 | 3'596 |
| Frais de gestion de fortune (TER) | en % | 0.26 | 0.29 |
| Performance totale nette | en % | 7.49 | 5.39 |
| Assurance des risques | | | |
| Somme des salaires assurés (SSA) | en mio CHF | 612,3 | 577.4 |
| Cotisations de risque payées sur SSA | en mio CHF | 14.03 | 13.18 |
| Cotisation de risque moyenne sur SSA | en % | 2.29 | 2.28 |
| Charges pour cas de décès et d'invalidité | en mio CHF | 9.1 | 5.5 |
| Cotisation de risque nette moyenne | en % | 1.49 | 0.95 |
| Frais de gestion | | | |
| Frais de gestion payés | en mio CHF | 2.18 | 2.10 |
| Moyenne par destinataire (brute) | en CHF | 172.41 | 170.33 |
| Remboursement à l'employeur | en mio CHF | 0.48 | 0.48 |
| Frais de gestion effectifs par destinataire (nets) | en CHF | 134.46 | 131.64 |
| Bases techniques | | | |
| Taux d'intérêt technique | en % | 1.50 | 1.50 |
| Bases actuarielles | | LPP 2020 | LPP 2020 |
| Rendements attendus | en % | 2.82 | 3.34 |



Rétrospective

Placement de capitaux

En 2024, l'économie mondiale s'est montrée étonnamment résistante malgré les incertitudes géopolitiques. Toutefois, les différences régionales étaient considérables: l'économie américaine a connu une croissance particulièrement forte, tandis que la zone euro s'est affaiblie. L'inflation a diminué dans la plupart des pays, ce qui a incité les banques centrales à réagir en baissant les taux d'intérêt. La Banque nationale suisse (BNS) a initié la baisse des taux en mars 2024, suivie par les banques centrales de la zone euro et des États-Unis plus tard dans l'année.

Dans ce contexte, les marchés boursiers mondiaux ont à nouveau enregistré une progression à deux chiffres. Les actions américaines ont particulièrement profité, poussées par l'engouement pour l'intelligence artificielle (IA) et une situation économique étonnamment stable. En revanche, en Europe et dans les pays émergents, l'évolution a été inférieure aux attentes. Le marché suisse des actions s'est également montré plutôt faible en comparaison. Cela était principalement dû à l'évolution négative du cours de Nestlé et à la part relativement faible des actions technologiques.

Symova a profité de l'évolution du marché et a réalisé un rendement réjouissant de 7.49 pour cent au cours de l'exercice écoulé. L'objectif stratégique propre de 7.20 pour cent a ainsi été légèrement dépassé. Dans le cadre des grandeurs comparatives publiées, le résultat des placements de Symova se situe dans la moyenne et à peu près au niveau d'autres caisses de pension ayant une part d'actions élevée comparable.

Adaptation de la directive technique 7 (DTA 7) et conséquences sur les provisions et les réserves de fluctuation de valeur

En 2023, la Chambre des experts en caisses de pension a adopté la DTA 7 révisée. La nouvelle DTA 7 a été déclarée obligatoire par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

En raison des adaptations de la DTA 7, le Conseil de fondation de la Fondation collective Symova a pris les deux décisions suivantes lors de ses séances du 23 mai 2024 et du 21 août 2024. Cela doit permettre de mieux tenir compte de la capacité de risque des caisses de prévoyance:

a. Introduction d'une provision «Variation du risque des retraités» au 31 décembre 2024

L'objectif de cette provision est de compenser les risques liés aux différences de longévité des bénéficiaires de rente. Cela est nécessaire parce que pour chaque prestation de retraite qu'une caisse de prévoyance doit verser, une réserve dite de couverture est mise de côté. Cette réserve mathématique correspond aux coûts statistiquement prévisibles pour les futurs versements de rentes.

Les coûts effectifs résultent toutefois du versement effectif de la rente. Si le bénéficiaire de la rente vit plus longtemps que ne le prévoit l'espérance de vie statistique, la réserve mathématique ne suffira pas à couvrir le paiement de la rente. Dans les grands effectifs de retraités (à partir de plusieurs centaines de personnes), de telles fluctuations de l'espérance de vie se compensent. En revanche, les petits effectifs de retraités courent un risque accru de ne pas pouvoir financer les prestations. Dans ces cas, la loi des grands nombres ne s'applique pas.

Jusqu'à présent, la fondation collective Symova ne disposait d'aucune provision pour ce risque actuariel. Mais il n'était pas non plus prévu, ou ne l'est toujours pas, que les caisses de prévoyance doivent assumer mutuellement de telles pertes ou que d'autres instruments auraient conduit à une compensation.



b. Introduction de réserves de fluctuation de valeur cible en fonction de la capacité de risque/d'assainissement structurelle

La capacité de risque financière et structurelle des institutions de prévoyance affiliées à la Fondation collective Symova varie en fonction du nombre d'assurés actifs et de bénéficiaires de rentes. L'expert en prévoyance professionnelle a donc également recommandé de fixer la réserve de fluctuation de valeurs cible nécessaire de manière à ce qu'elle dépende de la part de capital de couverture des rentes par rapport au capital de prévoyance et donc de la capacité structurelle de risque/d'assainissement. Cela permet de réduire le risque d'une couverture insuffisante.

Rémunération des avoirs de vieillesse

En raison du rendement positif des placements, la plupart des commissions de prévoyance ont décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse des assurés actifs de leur caisse de prévoyance à un taux d'intérêt supérieur à 1.25% en 2024. Le taux d'intérêt moyen pour toutes les caisses de prévoyance affiliées (valeur médiane) est d'environ 3%. Cette année encore, il est donc plus élevé que le taux d'intérêt minimal LPP de 1.25% fixé par le Conseil fédéral pour 2024.

Certaines commissions de prévoyance ont en outre décidé de faire profiter volontairement les bénéficiaires de rentes de la bonne situation financière de leur caisse de prévoyance. Ceci sous la forme d'une rente unique d'un 13^e mois.

Évolution des taux de couverture

Grâce au bon rendement des placements au cours de l'exercice écoulé, le taux de couverture a pu être nettement amélioré pour toutes les caisses de prévoyance, malgré de nouvelles provisions et un taux d'intérêt partiellement plus élevé. Consolidé sur l'ensemble des caisses de prévoyance, le taux de couverture est passé de 114.35% à 118.03% au 31 décembre 2024.

Nicole Dettwyler, nouvelle directrice depuis le 1^{er} décembre 2024

En janvier 2024, la fondation collective Symova avait confié temporairement la présidence de la direction à Nicole Dettwyler. Le 1^{er} décembre 2024, elle est entrée chez Symova et a repris définitivement la direction de la fondation. Nicole Dettwyler a été auparavant membre du comité de direction pendant plus de dix ans et, en dernier lieu, directrice générale de Swiss Life Pension Services pendant trois ans. Diplômée en mathématiques, elle dispose de plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

Perspectives

Élection générale du conseil de fondation

Fin février 2025, les commissions de prévoyance ont élu le conseil de fondation pour la période de mandat du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2028. Les résultats des élections sont annoncés sur notre site Web.

Concept de participation et développement de l'offre de prévoyance

La Fondation collective Symova introduit un nouveau modèle de participation à partir de l'exercice comptable 2025. Le modèle aide à déterminer le montant de la participation de tous les assurés actifs et de tous les retraités aux revenus générés par les placements. Nous leur offrons ainsi sécurité, stabilité, transparence et égalité de traitement.

Symova accorde une grande importance à l'offre de prévoyance moderne. Grâce à l'introduction de plans à choix et à l'adaptation des prestations de risque aux circonstances actuelles, nous veillons à proposer des solutions de prévoyance modernes.



Stratégie de placement

En 2024, une légère modification de la stratégie de placement est entrée en vigueur. Celle-ci comprenait la réduction de la part de l'immobilier de 35 à 31%. En contrepartie, les obligations en devises étrangères (hedged) ont été augmentées de 3% et les actions étrangères (hedged) de 1%. L'ajustement a été effectué en particulier pour des considérations de risque et n'a aucune incidence sur le potentiel de rendement/de risque de la stratégie de placement.

Les bornes de la stratégie de placement sont respectées. En fin d'année 2024, le patrimoine de placement de la Fondation collective Symova s'élevait à environ CHF 3'878.5 millions.

| Catégorie de placement | Allocation d'actifs stratégique | | Investi au 31.12.2024 |
|--|---------------------------------|---------|--------------------------|
| | Stratégie | Bornes | |
| Liquidités | 2% | 0–8% | 4.93% |
| Obligations CHF | 22% | 18–26 % | 21.85% |
| Obligations en devises étrangères (hedged) | 11% | 9–13% | 10.02% |
| Actions Suisse | 11% | 9–13% | 10.87% |
| Actions étrangères | 9% | 7–11% | 8.94% |
| Actions étrangères (hedged) | 7% | 6–8% | 6.80% |
| Actions étrangères small cap | 3% | 2–4% | 2.88% |
| Actions marchés émergents | 3% | 2–4% | 2.95% |
| Immobilier Suisse | 28% | 25–31% | 27.28% |
| Immobilier Étranger | 3% | 0–4% | 2.28% |
| Microfinance | 1% | 0–2% | 0.96% |
| Placement auprès de l'employeur | 0% | 0–2% | 0.24% |
| | 100% | | 100.00% |

Performance 2024

La grande majorité des catégories de placement ont généré des rendements positifs du point de vue d'un investisseur suisse au cours de l'année sous revue. Avec plus de 30%, les actions mondiales ont notamment réalisé un rendement impressionnant (en francs suisses). Cependant, les différences entre les régions et les secteurs sont importantes. En Suisse et en Europe, les rendements des actions n'étaient «que» de 7 et 10 pour cent respectivement.

En Suisse, le rendement de l'emprunt d'État suisse à dix ans a continué de baisser au cours de l'année écoulée, contrairement à la tendance, pour atteindre 0.3%, contre 0.7% en début d'année. En raison de la baisse des taux d'intérêt, il en résulte une performance d'environ 5.5% sur un portefeuille d'obligations en CHF. En revanche, la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis et dans la zone euro a entraîné des pertes de cours sur les obligations mondiales (couvertes en CHF).

Par rapport au franc suisse, il en résulte en 2024 des gains de change pour le dollar américain (+7.7%), l'euro (+0.9%) et la livre britannique (+5.8%). Le yen japonais a terminé l'année avec une baisse de 3.1%.

Les principales catégories de placement ont réalisé les rendements de placement suivants au cours de l'année sous revue:

| | |
|--|-------|
| Obligations Suisse | 5.5% |
| Obligations étrangères (hedged) | -1.2% |
| Actions Suisse | 7.0% |
| Actions étrangères (y compris small cap) | 24.0% |
| Immobilier Suisse | 4.1% |



| | |
|----------------------------------|--------------|
| Performance totale 2024 | 7.49% |
| Benchmark (objectif stratégique) | 7.20% |

Le rendement net réalisé sur les actifs immobilisés de Symova dépasse légèrement les objectifs de sa propre stratégie. Il convient de noter que le rendement de l'indice de référence ne tient pas compte des frais de gestion de la fortune. Ceux-ci s'élèvent à 0.26% par an.

Décompte des frais de gestion

Le décompte des frais de gestion s'établit avec un bénéfice de CHF 479'133. Les éventuels excédents de recettes de décompte des frais de gestion sont distribués proportionnellement aux entreprises, au profit de la réserve de cotisation de l'employeur.

| | 2024 en CHF | 2023 en CHF |
|---|----------------|----------------|
| Contributions aux frais de gestion | 2'176'724 | 2'103'097 |
| Frais de gestion | 2'818'203 | 2'881'853 |
| Déduction de la part de gestion de fortune | -840'319 | -917'812 |
| Déduction de la part institution d'assurance | -280'293 | -338'658 |
| Total des frais de gestion | 1'697'591 | 1'625'383 |
| Bénéfice Calcul des coûts administratifs | 479'133 | 477'714 |

Décompte total

| | | |
|--|----------|----------|
| Bénéfice reporté début | 0 | 0 |
| Bénéfice Calcul des coûts administratifs | 479'133 | 477'714 |
| Distribution au profit des entreprises | -479'133 | -477'714 |
| Bénéfice reporté nouvelle facture | 0 | 0 |

Le montant des contributions aux frais de gestion reste inchangé depuis le 01.01.2012. Il est échelonné en fonction du nombre d'assurés actifs dans une caisse de prévoyance. Pour les personnes bénéficiant d'une rente, le montant est de CHF 96 par an, quelle que soit la taille d'une caisse de prévoyance:

| Nombre d'assurés actifs | Module | Contribution aux FG par assuré actif et par an | Contribution aux FG par rentier et par an |
|-------------------------|--------|--|---|
| 1 – 9 | FG 1 | CHF 318.00 | CHF 96.00 |
| 10 – 49 | FG 2 | CHF 288.00 | CHF 96.00 |
| 50 – 99 | FG 3 | CHF 258.00 | CHF 96.00 |
| 100 – 249 | FG 4 | CHF 231.00 | CHF 96.00 |
| 250 – 999 | FG 5 | CHF 201.00 | CHF 96.00 |
| À partir de 1'000 | FG 6 | CHF 174.00 | CHF 96.00 |



Institution d'assurance

L'institution d'assurance couvre les prestations en cas de décès et d'invalidité (prestations de risque). Elle est financée par les cotisations de risque de l'ensemble des assurés actifs. Les prestations de risque versées ont été nettement inférieures à celles de l'année précédente.

Le montant des provisions actuarielles (fonds de fluctuation des risques) est recalculé chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle sur la base de l'effectif des actifs et a donné lieu à une dotation légèrement supérieure fin 2024. La provision pour les cas AI en suspens a en outre été augmentée en raison des sinistres attendus en 2025. Comme il en résulte des engagements globalement plus élevés, les réserves de fluctuation de valeur ont également été augmentées en conséquence.

Au total, il en résulte un excédent de recettes de CHF 7'149'739 à la fin 2024. Cet excédent a été crédité proportionnellement aux différentes caisses de prévoyance en faveur de la provision pour changement de bases techniques des assurés actifs.

| | 2024 en CHF | 2023 en CHF |
|--|-------------------|-------------------|
| Cotisations de risque salarié / employeur | 14'026'608 | 13'180'645 |
| Déduction des prestations réglementaires | <u>-3'630'616</u> | <u>-8'116'313</u> |
| Excédent de cotisations | 10'395'992 | 5'064'332 |
| Constitution de provisions (exercice précédent: dissolution) | <u>-5'467'719</u> | <u>2'597'680</u> |
| Bénéfice de la partie assurances | 4'928'273 | 7'662'012 |
| Rendement du placement de capitaux | 2'930'859 | 1'961'539 |
| Part frais de gestion | -280'293 | -338'658 |
| Constitution de réserves de fluctuations de valeur | <u>-429'100</u> | <u>-4'098'399</u> |
| Bénéfice total avant distribution | 7'149'739 | 5'186'494 |

Pour 2024, le conseil de fondation a fixé la distribution suivante des bénéfices de l'institution d'assurance:

| | 2024 en CHF | 2023 en CHF |
|---|------------------|------------------|
| Bénéfice reporté début | 0 | 0 |
| Bénéfice total | 7'149'739 | 5'186'494 |
| Report sur la nouvelle facture | <u>0</u> | <u>0</u> |
| Distribution au profit des caisses de prévoyance pour la constitution de provisions pour le changement de base pour les assurés actifs (niveau caisse de prévoyance) | 7'149'739 | 5'186'494 |

Après distribution, le patrimoine de l'institution d'assurance est composé comme suit:

| | | |
|--|-------------------|-------------------|
| Fonds de fluctuations des risques (calcul de l'expert CP) | 27'600'000 | 26'300'000 |
| Réserve pour les cas AI en suspens (calcul de l'expert CP) | 8'924'623 | 4'131'226 |
| Réserve de fluctuations de valeur | <u>4'529'100</u> | <u>4'100'000</u> |
| Fortune totale (provisions) en fin d'année | 41'053'723 | 35'156'904 |



Bilan technique

| | 2024 en CHF | 2023 en CHF |
|---|----------------|----------------|
| Fortune de prévoyance disponible | 3'801'487'723 | 3'532'325'553 |
| Capital de prévoyance des assurés actifs | 1'926'868'502 | 1'788'786'046 |
| Capital de prévoyance des bénéficiaires d'une rente | 1'201'076'819 | 1'215'777'853 |
| Provisions techniques | 92'794'666 | 84'490'533 |
| Total des engagements actuariels | 3'220'739'987 | 3'089'054'432 |
| Excédent actuariel | 580'747'736 | 443'271'121 |

Degré de couverture (consolidation de toutes les caisses de prévoyance) **118.03%** **114.35%**

Degré de couverture (niveau fondation) **117.97%** **114.34%**

Degré de couverture des différentes caisses de prévoyance

| Degré de couverture en % | Nombre de caisses de prévoyance au 31.12.2024 | | Nombre de caisses de prévoyance au 31.12.2023 | |
|--------------------------|--|-------------|--|-------------|
| | | | | |
| à partir de 120 | 14 | 30% | 9 | 20% |
| 115 – 119.99 | 12 | 26% | 9 | 20% |
| 110 – 114.99 | 13 | 28% | 15 | 33% |
| 105 – 109.99 | 6 | 13% | 11 | 24% |
| 100 – 104.99 | 1 | 2% | 2 | 4% |
| 95 – 99.99 | - | - | - | - |
| moins de 95 | - | - | - | - |
| Total | 46 | 100% | 46 | 100% |

Les réserves de fluctuation de valeur et les fonds libres sont gérés séparément par caisse de prévoyance affiliée. Cela signifie qu'un taux de couverture individuel est calculé pour chaque caisse de prévoyance. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs résulte du profil de risque individuel (part de la réserve mathématique des rentes par rapport au capital de prévoyance total) d'une caisse de prévoyance.

Effectif des assurés

| | Au 31.12.2024 | | | Au 31.12.2023 | | |
|-----------------------------------|---------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
| | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes | Total |
| Total assurés actifs | 7'105 | 1'743 | 8'848 | 6'921 | 1'632 | 8'553 |
| Rentes de vieillesse | 2'356 | 179 | 2'535 | 2'343 | 169 | 2'512 |
| Rentes d'invalidité | 97 | 20 | 117 | 101 | 21 | 122 |
| Rentes de conjoint | 21 | 1'023 | 1'044 | 20 | 1'052 | 1'072 |
| Rentes d'orphelins / d'enfants | 50 | 31 | 81 | 54 | 34 | 88 |
| Total rentiers | 2'524 | 1'253 | 3'777 | 2'518 | 1'276 | 3'794 |



Organisation

Conseil de fondation (mandat du 01.07.2022 au 30.06.2025)

Représentants des employés:

Hunziker Stephan, conducteur de bateau SGV AG, Lucerne Président
Brodard Vincent, SEV, Romont
Cambi Aroldo, administrateur des finances SEV, Worblaufen
Elmer Julia, projets et org. développement SOB AG, Schänis (depuis le 1^{er} janvier 2024)
Studer Florian, conducteur de locomotive BLS SA, Fenis

Représentants des employeurs:

Johner Horst, responsable du personnel BLS SA, Spiez Vice-président
Hutter Chalmers Manuela, responsables Finances et Services SOB AG, Wittenbach
Osswald Jens, responsable des finances SZU AG, Menzingen
Python Jean-Frédéric, directeur des Chemins de Fer du Jura, Bourguillon
Wegmann Thomas, STI Holding SA, Unterseen (jusqu'au 6 novembre 2024)

Commission de placement (mandat du 01.10.2024 au 30.09.2025)

Rump Sven, Porto Valtravaglia (I) Président
Cambi Aroldo, administrateur des finances SEV, Worblaufen
Hunziker Stephan, conducteur de bateau SGV AG, Lucerne
Johner Horst, responsable du personnel BLS SA, Spiez
Meyer Karsten, responsable des finances et de la comptabilité REKA, Büren an der Aare
Gabriel Sara, responsable placements et finances, Aetingen (sans droit de vote)

Riesen Lukas, PPCmetrics AG Zurich; conseiller externe (sans droit de vote)

Direction

Dettwyler Nicole, présidente de la direction générale
Gabriel Sara, responsable placements et finances, vice-présidente de la direction générale
Vogel Melanie, responsable Legal et Compliance
Wenger Barbara, responsable prévoyance

Externes

| | |
|------------------------------------|---|
| Experts prévoyance professionnelle | Keller Experten AG, Frauenfeld (partenaire contractuel) Monsieur Roland Schorr (expert exécutant) |
| Organe de révision | PricewaterhouseCoopers SA, Berne |
| Autorité de surveillance | Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABS PF), Berne |
| Experts en placement | PPCmetrics AG, Zurich |

